



Comité de Coordination des Organisations Juives de Belgique ASBL
Coördinatiecomité van de Joodse Organisaties van België VZW
Belgian Section of the European Jewish Congress and the World Jewish Congress

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Cour Constitutionnelle refuse de protéger les minorités religieuses

Bruxelles, le 30 septembre 2021

La Cour Constitutionnelle de notre pays a décidé de ne pas annuler les décrets qui interdisent l'abattage religieux au nom du bien-être animal tout en permettant la chasse et d'ébouillanter d'autres animaux.

Yohan Benizri, président du Comité de Coordination des Organisations Juives de Belgique, partie requérante, et vice-président du Congrès juif européen, a déclaré:

“C’est une énorme déception pour les communautés religieuses, mais c’est surtout une honte pour notre pays. Nous revenons à la case départ: il faudrait accepter que la chasse soit permise par tradition dans notre pays, mais que la présence juive millénaire dans la région ne justifie pas une exception similaire, et ceci au nom du bien-être animal de pauvres bêtes qui ne sont nées que pour finir dans nos assiettes. Quelle défaite morale de nos institutions. Mais rien n’est fait. Le combat, tant juridique que politique, ne s’arrêtera pas pour autant. Nous continuerons de défendre nos valeurs dignement et légalement. C’est une question de principe”

The Constitutional Court fails to protect religious minorities

Brussels, September 30, 2021

Yohan Benizri, president of the CCOJB and vice president of the European Jewish Congress, declared:

“Of course this is disappointing for religious communities, but this is mostly a shame for our country. We are back to square one: are we to accept that hunting is permitted for cultural reasons in this country while a millennial presence in the region would not justify a similar exception? What a moral defeat for our institutions. This is not over. Legally and politically, we will continue fighting this. This is a question of principles.”

Background:

This morning, after years of procedure, the Constitutional Court in Belgium decided not to set aside decrees adopted in Flanders and Wallonia that prohibit religious slaughter.